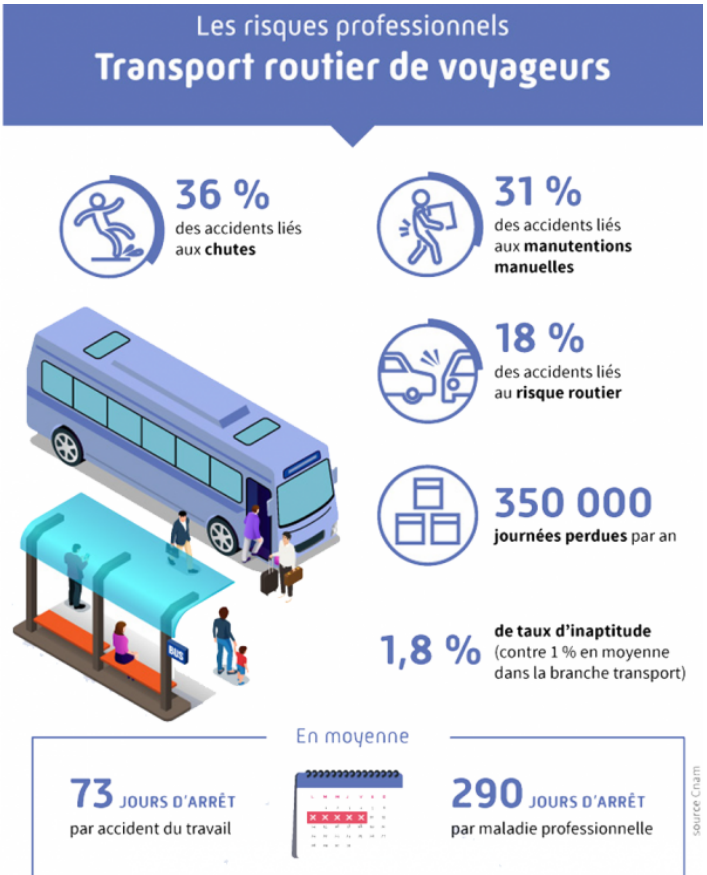


# Une nouvelle offre de prévention des risques au travail pour le secteur du transport



L'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent une nouvelle offre de prévention des risques au travail pour les salariés des secteurs du transport routier de marchandises, du transport routier de voyageurs, du transport sanitaire, du déménagement et de la messagerie - fret express.

Ils sont exposés à de nombreux risques professionnels : troubles musculosquelettiques (TMS) et mal de dos liés aux manutentions manuelles, accidents liés aux chutes, risque routier, stress et agressions.

## Les risques professionnels Transport routier de voyageurs



**36 %**  
des accidents liés  
aux **chutes**



**31 %**  
des accidents liés  
aux **manutentions  
manuelles**



**18 %**  
des accidents liés  
au **risque routier**



**350 000**  
**journées perdues** par an

**1,8 %** **de taux d'inaptitude**  
(contre 1 % en moyenne  
dans la branche transport)



En moyenne

**73** JOURS D'ARRÊT  
par accident du travail



**290** JOURS D'ARRÊT  
par maladie professionnelle

source Cnam

Les conséquences sur la santé des salariés et sur l'activité sont importantes : près de 3 600 000 journées de travail perdues par an pour tous ces secteurs cumulés, difficultés de recrutement, désorganisation du travail.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent des outils opérationnels pour aider les entreprises à prévenir les risques

Une démarche de prévention efficace débute par l'évaluation des risques professionnels formalisée dans le « document unique d'évaluation des risques » (DUER). Obligation légale pour tout employeur, la réalisation de ce document permet d'identifier les actions à mener en fonction des activités propres à son entreprise.

[En savoir plus](#)

[Lire le communiqué de presse](#)